

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CONTRECŒUR

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 7 juillet 2020 à 19 h, à laquelle sont présents :

Madame la mairesse, Maud Allaire
Monsieur le conseiller, Jonathan Paris
Monsieur le conseiller, Claude Bérard
Monsieur le conseiller, Dominique Doyon
Monsieur le conseiller, André Gosselin
Monsieur le conseiller, Denis-Charles Drapeau

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Maud Allaire.

Sont également présents :

Madame Mylène Rioux, assistante-greffière
Monsieur Félix Laporte, directeur du Service administration, trésorerie et ressources humaines

Est absent :

Monsieur Steve Hamel, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT D'OUVERTURE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DES SÉANCES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE TENUES RESPECTIVEMENT LE 2 ET LE 15 JUIN 2020
4. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS PRÉVUS À L'ORDRE DU JOUR
5. CORRESPONDANCE PROVENANT DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION
6. AVIS DE MOTION
 - 6.1 Avis de motion décrétant la prochaine adoption du règlement 1201-2020 empruntant au plus 403 000 \$ pour financer les travaux de resurfaçage d'une portion du rang du Brûlé
 - 6.2 Avis de motion décrétant la prochaine adoption du règlement 1202-2020 relatif aux animaux
7. RÈGLEMENT
 - 7.1 Dépôt du procès-verbal de correction du règlement 1190-2020 empruntant au plus 257 000 \$ pour financer des travaux de voirie sur certaines rues de la Ville et d'aménagement d'un stationnement public
 - 7.2 Adoption du règlement 1199-2020 modifiant le règlement sur les permis et certificats 861-1-2009 afin de modifier certains renseignements à fournir lors de la demande de permis de construction d'un bâtiment principal
8. FINANCES
 - 8.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 2 juillet 2020

- 8.2 Annulation de la procédure de vente pour non-paiement des taxes municipales
- 8.3 Utilisation de la réserve financière destinée aux projets touchant la jeunesse et les aînés pour avoir acquis des modules de jeux au parc Jean-Louis-De La Corne
- 9. GESTION DU PERSONNEL
 - 9.1 Embauche d'une stagiaire en urbanisme aux Services techniques
 - 9.2 Embauche de personnel étudiant pour l'animation du camp de jour au Service loisir et culture
 - 9.3 Embauche d'une commis comptable au Service administration, trésorerie et ressources humaines
 - 9.4 Embauche d'une personne à titre de journalier surnuméraire aux Services techniques
 - 9.5 Embauche d'une secrétaire surnuméraire au Service administration, trésorerie et ressources humaines
 - 9.6 Autorisation de signature de la convention collective des employés syndiqués de la Ville de Contreccœur pour les années 2020 à 2025
- 10. LOISIR ET CULTURE
 - 10.1 Autorisation de signature d'une entente de service avec l'organisme Soccer mineur Contreccœur pour l'année 2020
- 11. URBANISME
 - 11.1 Dépôt du rapport des permis de construction émis pour le mois de juin
 - 11.2 Approbation d'une demande de permis de rénovation dans le cadre du PIIA Les Sentiers Boisés de Contreccœur pour le 4644, rue Louis-Fiset
 - 11.3 Demande d'autorisation à transformer un immeuble dans le cadre du règlement 1109-2018 sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'immeuble (PPCMOI) pour le 5100, rue Hurteau
- 12. TRAVAUX PUBLICS
 - 12.1 Attribution de contrat pour le resurfaçage d'une portion du rang du Brûlé, appel d'offres 2020-TP-11
- 13. ASSAINISSEMENT DES EAUX
- 14. SERVICE INCENDIE
- 15. COMMUNICATION
- 16. BIBLIOTHÈQUE
- 17. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 17.1 Autorisation de signature d'un protocole d'entente entre la Ville de Contreccœur et les exploitants des sablières Racicot et Collette
 - 17.2 Versement d'un don au Centre d'accueil de Contreccœur pour pallier aux activités de financements annulées à cause de la COVID-19

- 17.3 Demande au ministère des Transports d'ajouter des panneaux de signalisation sur la route Marie-Victorin
- 17.4 Demande au ministère des Transports d'effectuer des travaux urgents de réparation de la chaussée sur la montée de la Pomme-d'Or
- 17.5 Autorisation de signature d'une modification au contrat de location de photocopieurs
- 17.6 Appui à la Coopérative de solidarité du Parc régional des Grèves pour une demande au Fonds destiné à l'appui au rayonnement régional (FARR)

18. SUJETS DIVERS

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

20. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

21. LEVÉE DE LA SÉANCE

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT D'OUVERTURE

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 20 h.

2020-07-186

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Il est proposé par : Monsieur Claude Bérard
Appuyé par : Monsieur André Gosselin

Et résolu unanimement :

D'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE

2020-07-187

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DES SÉANCES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE TENUES RESPECTIVEMENT LE 2 ET 15 JUIN 2020

Il est proposé par : Monsieur Denis-Charles Drapeau
Appuyé par : Monsieur Dominique Doyon

Et résolu unanimement :

D'adopter les procès-verbaux du conseil municipal des séances ordinaire et extraordinaire tenues respectivement le 2 et le 15 juin 2020.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS PRÉVUS À L'ORDRE DU JOUR

Puisque la séance ordinaire se tient en vidéoconférence, aucun citoyen n'est présent.

CORRESPONDANCE PROVENANT DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION

- Approbation du règlement 1190-2020
- Approbation du règlement 1191-2020

- Approbation du règlement 1192-2020
- Compensation tenant lieu de taxes
- Ratio d'enfants pour les animateurs de camp de jour

AVIS DE MOTION DÉCRÉTANT LA PROCHAINE ADOPTION DU RÈGLEMENT 1201-2020 EMPRUNTANT AU PLUS 403 000 \$ POUR FINANCER LES TRAVAUX DE RESURFAÇAGE D'UNE PORTION DU RANG DU BRÛLÉ

Le conseiller monsieur Jonathan Paris donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il sera proposé l'adoption du règlement 1201-2020 empruntant au plus 403 000 \$ pour financer les travaux de resurfaçage d'une portion du rang du Brûlé.

Ledit conseiller dépose le projet de règlement visé.

AVIS DE MOTION DÉCRÉTANT LA PROCHAINE ADOPTION DU RÈGLEMENT 1202-2020 RELATIF AUX ANIMAUX

Le conseiller monsieur Dominique Doyon donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il sera proposé l'adoption du règlement 1202-2020 relatif aux animaux.

Ledit conseiller dépose le projet de règlement visé.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DU RÈGLEMENT 1190-2020 EMPRUNTANT AU PLUS 257 000 \$ POUR FINANCER DES TRAVAUX DE VOIRIE SUR CERTAINES RUES DE LA VILLE ET D'AMÉNAGEMENT D'UN STATIONNEMENT PUBLIC

L'assistante-greffière dépose au conseil un procès-verbal de correction concernant l'adoption du règlement 1190-2020 empruntant au plus 257 000 \$ pour financer des travaux de voirie sur certaines rues de la Ville et d'aménagement d'un stationnement public, afin de préciser l'emplacement du stationnement public.

2020-07-188

ADOPTION DU RÈGLEMENT 1199-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 861-1-2009 AFIN DE MODIFIER CERTAINS RENSEIGNEMENTS À FOURNIR LORS DE LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL

Considérant que la Ville de Contrecoeur est régie par la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1);

Considérant que le règlement numéro 861-1-2009 sur les permis et certificats de la Ville de Contrecoeur est entré en vigueur en mai 2010;

Considérant que la Ville souhaite modifier le texte traitant des conditions de délivrance des permis pour la construction de bâtiment principal dans la zone de niveau sonore élevé dans le but d'y apporter des précisions sur les mesures d'atténuation du bruit;

Considérant qu'un avis de motion a été donné par le conseiller monsieur Dominique Doyon à la séance extraordinaire du conseil du 3 juillet 2020.

Le vote est demandé :

Vote pour : Dominique Doyon, Claude Bérard, André Gosselin, Denis-Charles Drapeau

Vote contre : Jonathan Paris

Il est proposé par : Monsieur Dominique Doyon

Appuyé par : Monsieur André Gosselin

Et résolu majoritairement :

Que le règlement 1199-2020 modifiant le règlement sur les permis et certificats 861-1-2009 afin de modifier certains renseignements à fournir lors de la demande de permis de construction d'un bâtiment principal soit adopté.

ADOPTÉE

2020-07-189

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 2 JUILLET 2020

Il est proposé par : Monsieur Dominique Doyon
Appuyé par : Monsieur Claude Bérard

Et résolu unanimement :

D'accepter la liste des comptes à payer au 2 juillet 2020 totalisant 1 564 918,21 \$ au fonds des activités financières et d'investissement, laquelle liste est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

2020-07-190

ANNULATION DE LA PROCÉDURE DE VENTE POUR NON-PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

Considérant la résolution 2020-01-005 qui ordonnait au directeur général et greffier de procéder à la mise en vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes;

Considérant les 2 avis publiés les 18 février 2020 et 10 mars 2020 annonçant que la vente aurait lieu le jeudi 9 avril 2020;

Considérant le décret 177-2020 adopté par le gouvernement du Québec le 13 mars 2020, concernant une déclaration d'urgence sanitaire, conformément à l'article 118 de la *Loi sur la santé publique*;

Considérant l'arrêté ministériel 2020-008 daté du 22 mars 2020, faisant suite au décret 117-2020, qui suspens toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, y compris toute procédure référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal;

Considérant la résolution 2020-04-101 qui reportait la mise en vente pour défaut de paiement des taxes qui devait avoir lieu le jeudi 9 avril 2020, à une date ultérieure à fixer, après l'expiration d'un délai de 15 jours de la publication d'un avis à cet effet;

Considérant la continuité de l'urgence sanitaire à ce jour.

Il est proposé par : Monsieur Dominique Doyon
Appuyé par : Monsieur André Gosselin

Et résolu unanimement :

D'annuler la procédure de vente pour non-paiement des taxes municipales ordonnée par la résolution 2020-01-005.

ADOPTÉE

2020-07-191

UTILISATION DE LA RÉSERVE FINANCIÈRE DESTINÉE AUX PROJETS TOUCHANT LA JEUNESSE ET LES AÎNÉS POUR AVOIR ACQUIS DES MODULES DE JEUX AU PARC JEAN-LOUIS-DE LA CORNE

Considérant la résolution 2018-11-422 versant les profits du tournoi de golf de la mairesse 2018 au Fonds jeunesse;

Considérant l'acquisition de modules de jeux au parc Jean-Louis-De La Corne en 2019;

Considérant l'intention du conseil municipal de prélever les sommes nécessaires à l'acquisition dans la réserve financière destinée à des projets touchant la jeunesse et les aînés, créée par le règlement 1002-2014 et qu'une résolution est nécessaire en ce sens.

Il est proposé par : Monsieur André Gosselin
Appuyé par : Monsieur Denis-Charles Drapeau

Et résolu unanimement :

Que le conseil municipal autorise le prélèvement 27 610,86 \$ dans le règlement 1002-2014 créant la réserve financière destinée à des projets touchant la jeunesse et les aînés, pour l'acquisition de modules de jeux au parc Jean-Louis-De La Corne en 2019.

ADOPTÉE

2020-07-192

EMBAUCHE D'UNE STAGIAIRE EN URBANISME AUX SERVICES TECHNIQUES

Considérant les besoins estivaux en personnel à la Division de l'urbanisme pour effectuer différentes tâches reliées à l'aménagement du territoire;

Considérant la demande de stage de madame Joëlle Beaubien, étudiante en urbanisme afin d'effectuer un stage à la Ville de Contrecoeur.

Il est proposé par : Monsieur Claude Bérard
Appuyé par : Monsieur Denis-Charles Drapeau

Et résolu unanimement :

De procéder à l'embauche de madame Joëlle Beaubien, à titre de stagiaire à la Division de l'urbanisme, pour une durée de 12 semaines, soit du 25 mai 2020 au 14 août 2020, et ce, au taux horaire de 18 \$, à raison de 33,75 heures par semaine.

ADOPTÉE

2020-07-193

EMBAUCHE DE PERSONNEL ÉTUDIANT POUR L'ANIMATION DU CAMP DE JOUR AU SERVICE LOISIR ET CULTURE

Considérant l'ordonnance du Gouvernement du Québec d'ouvrir les camps de jour dès le 22 juin 2020;

Considérant les besoins en personnel additionnel découlant des mesures sanitaires à respecter dont la distanciation sociale et le ratio animateur-enfant;

Considérant le processus de sélection qui inclut des entrevues virtuelles ainsi que les évaluations de rendement 2019;

Considérant que les embauches sont conditionnelles à l'obtention d'une formation en premiers soins et réanimation cardio-respiratoire, valide et en bonne et due forme, en plus d'une preuve confirmant leur inscription dans une institution scolaire avant le début de l'emploi.

Considérant qu'une vérification des antécédents judiciaires par la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent est conditionnelle à l'embauche.

Il est proposé par : Monsieur André Gosselin
Appuyé par : Monsieur Claude Bérard

Et résolu unanimement :

D'embaucher au poste d'animateur pour le programme d'animation estivale 2020 et pour les besoins en animation du Service loisir et culture jusqu'en mars 2021 inclusivement les personnes suivantes :

	ANCIENNETÉ	SALAIRE
Animatrice :		
Kayla Hébert	0	13,75 \$
Charlie Nadon	0	13,75 \$
Réserviste animatrice		
Cassandra Lecours	0	13,75 \$
Aide-animateur :		
Victoria Martinez	0	13,10 \$
Mickael Sergerie	0	13,10 \$
MinJee Boutet	0	13,10 \$
Réserviste aide-animatrice		
Emy Cournoyer	0	13,10 \$

ADOPTÉE

2020-07-194

EMBAUCHE D'UNE COMMIS COMPTABLE AU SERVICE
ADMINISTRATION, TRÉSORERIE ET RESSOURCES HUMAINES

Considérant le départ de la commis comptable en poste, au mois de mars 2020;

Considérant l'offre d'emploi diffusée sur différents sites internet;

Considérant les tests et entrevues réalisés en juin 2020;

Considérant la recommandation du comité de sélection.

Il est proposé par : Monsieur André Gosselin
Appuyé par : Monsieur Claude Bérard

Et résolu unanimement :

D'embaucher au poste de commis comptable avec le statut d'emploi de « PERSONNE SALARIÉE RÉGULIÈRE », madame Brigitte Fortin, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective et conditionnellement au respect des exigences suivantes :

- Réussite de l'évaluation de rendement avant la fin de la période de probation;
- Réussite de l'examen médical et de la vérification des antécédents judiciaires.

ADOPTÉE

2020-07-195

EMBAUCHE D'UNE PERSONNE À TITRE DE JOURNALIER SURNUMÉRAIRE
AUX SERVICES TECHNIQUES

Considérant les besoins en personnel à la Division des travaux publics au poste de journalier surnuméraire;

Considérant que les tâches à combler ne nécessitent pas l'obtention d'un permis de conduire de classe 3 et qu'il y aurait lieu de créer une nouvelle catégorie d'employés à la convention collective en vigueur;

Considérant le très bon rendement d'un membre du personnel embauché pour appliquer le règlement 1132-2018 sur le stationnement hivernal;

Considérant la recommandation du directeur du Service administration, trésorerie et ressources humaines.

Il est proposé par : Monsieur Claude Bérard

Appuyé par : Monsieur André Gosselin

Et résolu unanimement :

Que la Ville procède à l'embauche de monsieur Daniel Middleton, au poste de journalier à la Division des travaux publics, avec le statut d'employé de « PERSONNE SALARIÉE SURNUMÉRAIRE », et ce, conformément aux dispositions de la convention collective.

Que cette embauche soit conditionnelle au respect des exigences suivantes :

- Réussite de la vérification des antécédents judiciaires;
- Réussite de la période de probation;

Que le salaire soit fixé à 18 \$ de l'heure.

ADOPTÉE

2020-07-196

EMBAUCHE D'UNE SECRÉTAIRE SURNUMÉRAIRE AU SERVICE
ADMINISTRATION, TRÉSORERIE ET RESSOURCES HUMAINES

Considérant que la Ville a besoin de personnel pour compléter sa liste de rappel pour le poste de secrétaire surnuméraire;

Considérant les candidatures reçues au cours des derniers mois;

Considérant le stage effectué par madame Marie-Pier Soucy en 2020 et l'excellent rendement qu'elle a assuré;

Considérant les tests pratiques réalisés en juin 2020;

Considérant la recommandation émise en date du 22 juin 2020.

Il est proposé par : Monsieur Denis-Charles Drapeau

Appuyé par : Monsieur André Gosselin

Et résolu unanimement :

D'embaucher au poste de secrétaire avec le statut d'emploi de « PERSONNE SALARIÉE SURNUMÉRAIRE », madame Marie-Pier Soucy, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective et conditionnellement au respect des exigences suivantes :

- Réussite de l'évaluation de rendement avant la fin de la période de probation;
- Réussite de l'examen médical et de la vérification des antécédents judiciaires.

ADOPTÉE

2020-07-197

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉS SYNDIQUÉS DE LA VILLE DE CONTRECŒUR POUR LES ANNÉES 2020 À 2025

Considérant que la convention collective 2014 à 2019 qui lie la Ville de Contrecoeur et ses salariés syndiqués est venue à échéance le 31 décembre 2019;

Considérant les négociations qui ont eu lieu depuis les derniers mois;

Considérant l'entente de principe intervenue entre les parties le 29 juin 2020;

Considérant que le projet de convention collective serait d'une durée de six (6) ans, soit entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2025;

Considérant les améliorations apportées par cette nouvelle entente de travail autant pour la Ville que pour ses salariés.

Il est proposé par : Monsieur Claude Bérard

Appuyé par : Monsieur André Gosselin

Et résolu unanimement :

D'autoriser la mairesse et le directeur du Service administration, trésorerie et ressources humaines à signer le projet de convention collective pour les années 2020 à 2025 ayant fait l'objet d'une entente de principe entre la Ville de Contrecoeur et le Syndicat des employés municipaux de Contrecoeur (CSN) le 29 juin 2020, et ce, sous réserve d'une vérification des textes finaux par les parties.

ADOPTÉE

2020-07-198

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE SERVICE AVEC L'ORGANISME SOCCER MINEUR CONTRECŒUR POUR L'ANNÉE 2020

Considérant la politique d'attribution des aides financières du conseil municipal;

Considérant le programme de support financier par entente de service qui vise les organismes offrant des services de première ligne pour une période donnée, correspondant à l'atteinte des objectifs municipaux et œuvrant majoritairement auprès de la clientèle mineure et familiale;

Considérant que ce programme est destiné uniquement aux organismes à but non lucratif reconnus à titre de partenaires 1 et 2 selon la politique de reconnaissance des organismes de la Ville de Contrecoeur;

Considérant que Soccer mineur Contrecoeur est un organisme à but non lucratif reconnu à titre de partenaire 2 et qu'il est administré totalement par des citoyens bénévoles;

Considérant que l'organisme offre cet été, en raison de la pandémie, une alternative à la saison régulière;

Considérant la recommandation du comité consultatif en loisir, culture et développement social, mandaté dans l'application des mécanismes d'analyse.

Il est proposé par : Monsieur Denis-Charles Drapeau

Appuyé par : Monsieur André Gosselin

Et résolu unanimement :

Que le directeur du Service loisir et culture soit autorisé à signer une entente de service avec Soccer mineur Contrecoeur pour la réalisation des objets de l'entente.

Qu'un montant maximum de 1000 \$ soit accordé à l'organisme Soccer mineur Contrecœur pour l'achat de chandails (avec logo de la Ville) pour l'année 2020.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU RAPPORT DES PERMIS DE CONSTRUCTION ÉMIS POUR LE MOIS DE JUIN

Les Services techniques déposent au conseil municipal un rapport des permis de construction émis pour le mois de juin où on retrouve une valeur de permis émis de 2 208 770 \$ pour un montant cumulatif de 12 011 140 \$, depuis le 1^{er} janvier 2020.

2020-07-199

APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION DANS LE CADRE DU PIIA LES SENTIERS BOISÉS DE CONTRECŒUR POUR LE 4644, RUE LOUIS-FISET

Considérant que la propriétaire de l'immeuble situé au 4644, rue Louis-Fiset dépose une demande de permis pour la rénovation du bâtiment principal en y ajoutant une porte sur le mur latéral de la résidence;

Considérant que le projet déposé est situé dans un secteur où un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique;

Considérant que la nouvelle porte s'intègre bien à l'immeuble;

Considérant que le projet de rénovation respecte les objectifs visés à l'intérieur du territoire assujéti au règlement sur les PIIA;

Considérant la recommandation 062-20 du comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par : Monsieur Jonathan Paris

Appuyé par : Monsieur Claude Bérard

Et résolu unanimement :

D'approuver la demande de permis de rénovation à la propriétaire de l'immeuble situé au 4644, rue Louis-Fiset.

ADOPTÉE

2020-07-200

DEMANDE D'AUTORISATION À TRANSFORMER UN IMMEUBLE DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT 1109-2018 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION ET D'OCCUPATION D'IMMEUBLE (PPCMOI) POUR LE 5100, RUE HURTEAU

Considérant que le propriétaire de l'immeuble situé au 5100, rue Hurteau dépose une demande dans le cadre du règlement 1109-2018 relatif aux projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'immeuble (PPCMOI) afin de transformer l'immeuble en un bâtiment de 5 logements;

Considérant que cet immeuble est situé dans la zone H3-63 et que seuls les bâtiments de 3 logements sont autorisés;

Considérant que la superficie du terrain ne peut recevoir les 10 cases de stationnements requis par le règlement pour un immeuble de 5 logements;

Considérant que la proximité des résidences voisines limite grandement la modification de l'usage actuel;

Considérant la recommandation 61-20 du comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par : Monsieur Jonathan Paris
Appuyé par : Monsieur Claude Bérard

Et résolu unanimement :

De refuser la demande d'autorisation à transformer un immeuble dans le cadre du règlement 1109-2018 sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'immeuble (PPCMOI) pour le 5100, rue Hurteau.

ADOPTÉE

2020-07-201

ATTRIBUTION DE CONTRAT POUR LE RESURFAÇAGE D'UNE PORTION DU RANG DU BRÛLÉ, APPEL D'OFFRES 2020-TP-11

Considérant l'appel d'offres 2020-TP-11 publié sur le Système électronique d'appel d'offres le 4 juin 2020 pour le resurfaçage d'une portion du rang du Brûlé et dont l'ouverture s'est faite le 22 juin 2020;

Considérant les soumissions reçues, incluant les taxes :

Pavages Axion	402 524,16 \$
Eurovia	422 166,11 \$
Pavages Métropolitain	423 999,95 \$
Excavation Jonda	482 573,00 \$

Considérant l'analyse de la soumission faite par l'administration de la Ville et la recommandation positive datée du 29 juin 2020, de la chef de la Division parcs et bâtiments.

Il est proposé par : Monsieur Jonathan Paris
Appuyé par : Monsieur André Gosselin

Et résolu unanimement :

D'attribuer le contrat de resurfaçage d'une portion du rang du Brûlé, appel d'offres 2020-TP-11 au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Pavage Axion, au montant de 402 524,16 \$ taxes incluses.

Que l'attribution de contrat soit conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt 1199-2020 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

2020-07-202

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE CONTRECŒUR ET LES EXPLOITANTS DES SABLIERES RACICOT ET COLLETTE

Considérant la signature d'un protocole d'entente entre la Ville de Contrecoeur et les exploitants des sablières Racicot et Collette via la résolution 2017-03-075;

Considérant que ce protocole n'a pas été reconduit et qu'il est donc nécessaire de signer un nouveau protocole avec de nouvelles conditions;

Considérant les discussions entreprises il y a plusieurs années avec les opérateurs de sablières afin de trouver une voie de sortie vers l'autoroute qui éviterait de circuler sur la route 132;

Considérant l'évolution des échanges entre les partenaires et l'ouverture manifestée par les deux opérateurs;

Considérant les derniers développements dans ce dossier qui permettent d'envisager une solution à la problématique de la circulation des camions de transport de sable sur une portion de la route 132, entre la sortie de la sablière et l'autoroute 30;

Considérant la possibilité pour la Ville d'utiliser les redevances sur les carrières et sablières au fonds réservé ainsi que les sommes qui y seront versées dans les années à venir par les deux entreprises opérant sur le territoire et que la loi précise que la Ville ne peut utiliser ce fonds qu'à des fins très précises;

Considérant que les travaux visant à pallier aux inconvénients liés au transport des substances assujetties nécessiteront des déboursés provenant de ce fonds;

Considérant le projet de protocole actuellement à l'étude qui permettrait de rabattre les camions entrant et sortant de la sablière Racicot vers le point d'accès de la compagnie Sables Collette, sur la montée Saint-Roch.

Il est proposé par : Monsieur Denis-Charles Drapeau
Appuyé par : Monsieur Dominique Doyon

Et résolu unanimement :

D'autoriser la mairesse et le directeur du Service administration, trésorerie et ressources humaines à signer le protocole d'entente à intervenir entre Sables Collette et Sablière Racicot ou tout autre document qui aurait pour effet de détourner la circulation des camions entrant ou sortant de la Sablière Racicot.

Que la Ville s'engage, en signant ce protocole, à défrayer le coût des travaux qui seraient requis pour permettre la mise en œuvre du protocole et de l'entretien régulier.

Que les sommes nécessaires à cette fin soient prélevées au fonds réservé à cette fin.

ADOPTÉE

2020-07-203

VERSEMENT D'UN DON AU CENTRE D'ACCUEIL DE CONTRECŒUR POUR PALLIER AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENTS ANNULÉES À CAUSE DE LA COVID-19

Considérant la demande de commandite du Centre d'accueil de Contrecœur le 10 juin 2020;

Considérant que le but de la demande de commandite est de pallier aux activités de financement qui ont dû être annulées à cause de la COVID-19;

Considérant que la Ville de Contrecœur contribue annuellement à certaines activités qu'organise le Centre d'accueil de Contrecœur;

Considérant que le conseil municipal désire appuyer financièrement le Centre afin de permettre aux résidents de conserver leur bien-être au quotidien.

Il est proposé par : Monsieur André Gosselin
Appuyé par : Monsieur Claude Bérard

Et résolu unanimement :

De verser un don de 750 \$ au Centre d'accueil de Contrecœur pour pallier aux différentes activités de financement annulées en raison de la COVID-19.

ADOPTÉE

2020-07-204

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS D'AJOUTER DES PANNEAUX DE SIGNALISATION SUR LA ROUTE MARIE-VICTORIN

Considérant la vitesse de 70 km/h instaurée par le ministère des Transports sur la route Marie-Victorin, entre la montée Saint-Roch et la limite de la ville de Sorel-Tracy;

Considérant le non-respect de cette limite par plusieurs automobilistes;

Considérant qu'il serait opportun de procéder à l'installation de panneaux indicateurs de vitesse supplémentaires à l'intérieur de ce tronçon afin de sensibiliser les automobilistes à ralentir et respecter la limite permise;

Considérant qu'il serait également opportun de procéder à l'installation de panneaux indiquant la distance à respecter en présence de cyclistes;

Considérant que le ministère des Transports du Québec est l'autorité responsable de la signalisation de la route Marie-Victorin.

Il est proposé par : Monsieur Denis-Charles Drapeau

Appuyé par : Monsieur André Gosselin

Et résolu unanimement :

De demander au ministère des Transports du Québec de procéder à l'installation de panneaux indicateurs de vitesse supplémentaires sur la route Marie-Victorin, entre la montée Saint-Roch et la limite de la ville de Sorel-Tracy.

De demander au ministère des Transports du Québec de procéder également à l'installation de panneaux indiquant la distance à respecter en présence de cyclistes sur ce même tronçon de la route Marie-Victorin.

ADOPTÉE

2020-07-205

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS D'EFFECTUER DES TRAVAUX URGENTS DE RÉPARATION DE LA CHAUSSÉE SUR LA MONTÉE DE LA POMME-D'OR

Considérant l'état de la chaussée sur la montée de la Pomme-d'Or entre le rang du Ruisseau et la limite de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

Considérant les nombreux nids-de-poule qui rendent la chaussée dangereuse pour les utilisateurs;

Considérant que le ministère des Transports du Québec est l'autorité responsable de l'entretien de cette section de la montée de la Pomme-d'Or.

Il est proposé par : Monsieur Jonathan Paris

Appuyé par : Monsieur Claude Bérard

Et résolu unanimement :

De demander au ministère des Transports du Québec de procéder à la réparation de la montée de la Pomme-d'Or, entre le rang du Ruisseau et la limite de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

ADOPTÉE

2020-07-206

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE MODIFICATION AU CONTRAT DE LOCATION DE PHOTOCOPIEURS

Considérant le contrat de location de photocopieurs situés à la bibliothèque, aux travaux publics et à la caserne incendie;

Considérant que l'usine de filtration utilise le photocopieur de la mairie pour imprimer divers documents quotidiennement;

Considérant qu'il serait opportun qu'un photocopieur soit à l'usine de filtration même;

Considérant la soumission de la compagnie Xerox en date du 29 juin 2020.

Il est proposé par : Monsieur Denis-Charles Drapeau

Appuyé par : Monsieur Claude Bérard

Et résolu unanimement :

D'autoriser la signature d'une modification au contrat de location de photocopieurs afin d'ajouter un appareil à l'usine de filtration, pour un montant de 59,91 \$ par mois, taxes exclues, pour une période de 48 mois, tel que présenté dans la soumission de Xerox, datée du 29 juin 2020.

ADOPTÉE

2020-07-207

APPUI À LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DU PARC RÉGIONAL DES GRÈVES POUR UNE DEMANDE AU FONDS DESTINÉ À L'APPUI AU RAYONNEMENT RÉGIONAL (FARR)

Considérant que la Ville de Contrecoeur a signé un protocole d'entente avec la Ville de Sorel-Tracy, la Colonie des Grèves de Contrecoeur, Rio Tinto Fer et Titane inc. pour définir la participation des propriétaires en ce qui concerne les engagements financiers ainsi que les responsabilités respectives de chacun pour la coopérative de solidarité du Parc régional des Grèves;

Considérant que le gouvernement du Québec rend disponible auprès du milieu municipal, un fonds destiné à l'appui au rayonnement régional (FARR);

Considérant que ce programme doit s'appliquer sur des projets qui ont un impact sur le rayonnement des territoires de plus d'une municipalité régionale de comté MRC.

Considérant que la Coopérative de solidarité du Parc régional des Grèves fait une demande au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) pour l'acquisition d'équipements de ski de fond et de raquettes;

Considérant que l'appel d'offres de projet pour le FARR s'échelonne du 29 juin 2020 au 11 septembre 2020;

Considérant que la Coopérative de solidarité du Parc régional des Grèves payera 25 % de la totalité du projet, qui lui ne devrait pas excéder 30 000 \$.

Considérant que la Coopérative de solidarité du Parc régional des Grèves désire profiter du programme FARR;

Considérant que la Ville de Contrecoeur appuie la demande de la Coopérative de solidarité du Parc régional des Grèves.

Il est proposé par : Monsieur André Gosselin

Appuyé par : Monsieur Dominique Doyon

Et résolu unanimement :

D'appuyer la demande d'aide financière de la Coopérative de solidarité du Parc régional des Grèves auprès du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) afin de procéder à l'acquisition d'équipements de ski de fond et de raquettes.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions que les citoyens ont acheminées par courriel jusqu'au mardi 7 juillet 2020, à 17 h :

Questions d'un citoyen :

Compte tenu de l'avancement des développements. Serait-il possible de terminer le dernier bout de piste cyclable de la rue bourgchemin près de la rue dozois . Je sais que ce sont probablement des travaux qui sont au frais du contracteur présent. Mais cette portion de rue est une courbe très dangereuse pour les piétons ,surtout pour nos enfants qui vont à l'école chaque jour. Je trouve inacceptable que vous ayez pavé l'année dernière des passages de la rue bourcheming vers la forêts (autoroute 30) et avoir laissé cette portion de rue dangereuse sans voie sécuritaire pour piéton et cycliste. Les travaux pourraient êtres pris en charges par la ville et facturer au contracteur concerné ou simplement l'obligé à terminer cette portion.

Réponse du conseil municipal :

Effectivement ce sont des travaux qui sont assumés par le promoteur, M. André Moreau. Il a été convenu de déplacer le lien piéton à l'intérieur de la rue en attendant les travaux. De plus, des bollards seront installés afin de sécuriser la piste. Les bollards sont en commande, nous devrions les recevoir prochainement.

Dans la même idée de sécurité pour tous j'aimerais demandé le déneigement de cette piste cyclable et trottoirs jusqu'au bout de la rue bourgchemin. Car en hiver vous cessez le déneigement face a la rue caisse. Ce qui encore une fois, ne fais pas de sens. Laisser nos enfants partager la route matin et soir avec les voitures sur une rue relativement passante.

Réponse du conseil municipal :

Cette section de sentier et le trottoir seront inscrits à la liste de déneigement pour l'hiver 2020-2021.

Question d'un citoyen :

Qu'est-ce que Les élus municipaux comptent faire pour adresser le problème d'alimentation en eau? La pression de l'eau semble sens cesse être diminuée en fin de journée ou du moment qu'il fait trop chaud. La ville est en pleine expansion et je crains que la situation n'aille pas en s'améliorant. On paye beaucoup de taxes pour des nouvelle infrastructures ici et j'aimerais savoir si Les élus on un plan concret pour assurer le bon fonctionnement du réseau présentement et dans le futur.

Réponse du conseil municipal :

La baisse de pression d'eau constatée dans le réseau est due à une surconsommation d'eau par les citoyens de Contrecoeur. Compte tenu de la grande demande d'eau, la pression en est automatiquement affectée et s'en voit diminuée. Le réseau supporte très bien la consommation d'eau lorsque la réglementation est suivie par tous.

Une campagne de sensibilisation est présentement en vigueur sur les différents médias de la Ville afin de conscientiser les résidents à respecter les heures où l'arrosage est permis. Des inspecteurs circulent également dans les rues afin de faire respecter la réglementation. Cette restriction d'arrosage est nécessaire afin de continuer à maintenir les réserves d'eau pour les besoins essentiels et urgents, notamment en cas d'incendie.

Des travaux sont prévus à l'usine de filtration dans les prochains mois afin d'augmenter le réservoir actuel de 1 500 mètres cubes à 3 100 mètres cubes.

Données statistiques :

Considérant que le débit moyen de consommation en temps normal est de 4 000 mètres cubes d'eau par jour, l'usine de filtration de Contrecoeur peut générer un débit maximum de 10 000 mètres cubes d'eau par jour, avec une pression de 75 psi.

Or, dans les derniers jours, la demande de consommation a franchi le cap des 18 000 mètres cubes par jour. Pour être capable de fournir un tel débit, l'usine de filtration doit donc baisser la pression d'eau à 55 psi et même 40 psi par moment.

Questions d'un citoyen

Madame la mairesse, le 15 juin, le conseil municipal a procédé au renvoi du directeur général lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal dont l'ordre du jour et le procès-verbal n'ont été rendus publics que le 3 juillet. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi la ville a procédé ainsi, soit de garder secret cette séance publique pendant presque 3 semaines?

Réponse du conseil municipal :

Le procès-verbal de chacune des séances du conseil municipal est mis en ligne le plus tôt possible après la tenue de la séance, soit le lendemain même ou quelques jours après. Pour le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juin, il a été mis en ligne dès le lendemain. Cependant, pour une raison informatique hors de notre contrôle, il s'avère que le lien vers le procès-verbal s'est effacé entre temps. Dès que l'administration en a pris connaissance, elle a immédiatement remis le lien, comme il l'était le 16 juin 2020.

Suite à ce congédiement la ville n'a émis aucun communiqué expliquant ce geste, laissant ainsi place à toutes sortes de rumeurs, allant du départ volontaire à l'amiable, jusqu'à la faute grave et certains même ont suggéré qu'il servait de bouc émissaire. Pourriez-vous nous donner les raisons invoquées pour que ce congédiement soit si urgent qu'il faille le traiter lors d'une séance extraordinaire et pourriez-vous nous donner les conditions de l'entente de départ avec le directeur général?

Réponse du conseil municipal :

*Les parties ont décidé de façon consensuelle de mettre un terme au lien d'emploi qui les unit.
Concernant les conditions de l'entente de départ, une demande d'accès à l'information doit être adressée auprès du département du greffe.*

Madame la mairesse, pouvez-vous nous dire le coût estimé des deux projets qui ont été retenus dans le cadre du budget participatif?

Réponse du conseil municipal :

*Le projet de la forêt nourricière a été déposé avec une estimation des coûts de 25 000 \$.
Quant à celui du mur d'escalade, le montant estimé est le même, soit 25 000 \$.*

Madame la mairesse, quelle route d'accès aux futures installations du Port de Montréal la ville privilégie-t-elle? La Montée de la Pomme d'Or ou la Montée Lapierre, et pourquoi?

Réponse du conseil municipal :

Dans un premier temps, la circulation des véhicules lourds se fera par la montée de la Pomme-d'Or.

Nous savons que les travaux du Port de Montréal débiteront bientôt. La montée Lapierre n'est présentement pas adéquate à recevoir une grande quantité de véhicules lourds, c'est pourquoi nous continuerons nos discussions avec le MTQ pour que des travaux soient entrepris rapidement sur cette route et ainsi, qu'elle soit incluse au Plan d'investissement des infrastructures du Québec.

PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

La mairesse invite à tour de rôle les membres du conseil à faire part de leurs commentaires et à transmettre de l'information s'ils le désirent.

2020-07-208

LEVÉE DE LA SÉANCE

Advenant 20 h 05.

Il est proposé par : Monsieur André Gosselin
Appuyé par : Monsieur Denis-Charles Drapeau

Et résolu unanimement :

Que la séance soit levée.

ADOPTÉE

Maud Allaire,
Mairesse

Mylène Rioux,
Assistante-greffière